



BUREAU RESTREINT DU COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

REUNION du 18 JANVIER 2017
à 17h30

Présidence: GALLÉ Philippe.

Présents : BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, TERCIER Pierre.

Assiste : DURAND Fabrice (Directeur Administratif).

1- INTERVENTION DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF

Fabrice DURAND

Le Directeur Administratif informe le Bureau sur les points ci-dessous :

1.1- Ententes des clubs

Fabrice DURAND informe le Bureau des nouvelles demandes d'entente dans la 2^{ème} phase des compétitions jeunes et féminines. Il rappelle également les ententes ayant reçu un avis défavorable avant la 1^{ère} phase.

Considérant les dispositions de l'article 7 des R.G. des championnats départementaux féminins et de l'article 14 du Règlement des championnats jeunes du District qui indiquent

- qu'une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins 2 licenciés de la catégorie.
- qu'une équipe d'un club de D1 ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club (de D2 à D5) la composant présente au moins 3 licenciés de la catégorie.

Considérant les lois du jeu indiquant le nombre minimum de joueurs pour engager une équipe :

- 8 joueurs pour une équipe Foot à 11.
- 7 joueurs pour une équipe U15 à 8, U13 et U11.
- 4 joueurs pour une équipe U9.
- 3 joueurs pour une équipe U7.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories à ce jour,

Le Bureau dit aux clubs visés par un avis défavorable ci-dessous qu'ils sont exclus de l'équipe en entente dans laquelle ils se sont pourtant déclarés.

Catég.	Compét.	Clubs	Dénomination	Avis du Bureau
U18	D3	VAL SUR TOURAINE 1, ESVES ST SENOCH 1	VAL SUD TOURAINE Ent.1	13 licenciés à VAL SUD TOURAINE. 12 licenciés à ESVES ST SENOCH. Avis favorable.
U18	Coupe Lelong et Besnier	VAL SUR TOURAINE 1, ESVES ST SENOCH 1	VAL SUD TOURAINE Ent.1	Considérant que l'équipe de VAL SUD TOURAINE a débuté la compétition sous son entité propre sans entente, Considérant que la compétition doit garder une équité, L'équipe doit poursuivre la compétition avec ses licenciés et sans entente. Avis défavorable.

U18	D1	FONDETTES 1, LUYNES 1, PERNAY 1	FONDETTES Ent.1	18 licenciés à LUYNES. 10 licenciés à FONDETTES. 2 licenciés à PERNAY. Avis favorable.
U18	D3	POUZAY 1, ST EPAIN 1, STE CATHERINE de F.1	ST EPAIN Ent.1	11 licenciés à POUZAY 13 licenciés à ST EPAIN. 2 licenciés à STE CATHERINE. 1 licencié à RILLY. Avis favorable pour POUZAY et ST EPAIN et STE CATHERINE. Avis défavorable pour RILLY
U19F	2 ^{ème} phase	MONNAIE 1, MONTREUIL 1	MONNAIE Ent.1	4 licenciées à MONNAIE. 8 licenciées à MONTREUIL. Avis favorable.
U15	D3	POUZAY 1, ST EPAIN 1, RILLY s/V.1, STE CATHERINE de F.	ST EPAIN Ent.1	2 licenciés à POUZAY. 3 licenciés à RILLY 3 licenciés à ST EPAIN. 3 licenciés à STE CATHERINE. Avis favorable.
U15	D3	ATHEE s/CHER 1, BLERE 1, LA CROIX 1, LUZILLE 1, ST MARTIN LE BEAU 1,	ST MARTIN Ent.1	8 licenciés à ATHEE. 4 licenciés à BLERE. 4 licenciés à LA CROIX. 0 licencié à LUZILLE. 14 licenciés à ST MARTIN. Avis favorable pour ATHEE, BLERE, LA CROIX et ST MARTIN. Avis défavorable pour LUZILLE.
U15	D3	ATHEE s/CHER 2, BLERE 2, LA CROIX 2, LUZILLE 2, ST MARTIN LE BEAU 2.	ST MARTIN Ent.2	8 licenciés à ATHEE. 4 licenciés à BLERE. 4 licenciés à LA CROIX. 0 licencié à LUZILLE. 14 licenciés à ST MARTIN. Avis favorable pour ATHEE, BLERE, LA CROIX et ST MARTIN. Avis défavorable pour LUZILLE
U15	à 8	RIVIERE 1, ANCHE 1	RIVIERE ent.1	5 licenciés à RIVIERE. 4 licenciés à ANHE. Avis favorable.
U15F	2 ^{ème} phase	ATHEE s/ CHER 1, ST MARTIN LE B.1, VERETZ-LARCAÏ 1.	ATHEE s/C.Ent.1	5 licenciées à ATHEE. 0 licenciée à ST MARTIN. 2 licenciées à VERETZ Avis favorable pour ATHEE et VERETZ. Avis défavorable pour ST MARTIN.
U15F	2 ^{ème} phase	LA RICHE 1, NAZELLES NEGRON 1	LA RICHE Ent.1	3 licenciées à LA RICHE. 5 licenciées à NAZELLES. Avis favorable.
U13	Compét.	ATHEE s/ CHER 1, BLERE 1, LUZILLE 1, ST MARTIN LE B.1., AZAY s/CHER 1, VERETZ-LARCAÏ 1.	ATHEE s/C.Ent.1	6 licenciés à ATHEE. 4 licenciés à BLERE. 0 licencié à LUZILLE. 7 licenciés à ST MARTIN. 9 licenciés à AZAY s/CHER. Avis favorable pour ATHEE, BLERE, ST MARTIN. Avis défavorable pour LUZILLE.

U13	Evol.	ATHEE s/ CHER 2, BLERE 2, LUZILLE 2, ST MARTIN LE B.2., AZAY s/CHER 3, VERETZ-LARCAZ 3.	ATHEE s/C.Ent.2	6 licenciés à ATHEE. 4 licenciés à BLERE. 0 licencié à LUZILLE. 7 licenciés à ST MARTIN. 23 licenciés à VERETZ. 9 licenciés à AZAY s/CHER. Avis favorable pour ATHEE, AZAY s/CHER, BLERE, ST MARTIN, VERETZ. Il s'agit de l'équipe 3 pour VERETZ Ent.et de l'équipe pour ATHEE Ent. Avis défavorable pour LUZILLE.
U13	Evol.	DESCARTES 1, LA CELLE ST AVANT 1	DESCARTES Ent.1	17 licenciés à DESCARTES. 4 licenciés à LA CELLE. Avis favorable.
U13	Evol.	DESCARTES 2, LA CELLE ST AVANT 2	DESCARTES Ent.2	17 licenciés à DESCARTES. 4 licenciés à LA CELLE. Avis favorable.
U13	Evol.	POUZAY 1, ST EPAIN 1, RILLY s/V.1, STE CATHERINE de F.1	ST EPAIN Ent.1	5 licenciés à POUZAY. 3 licenciés à RILLY 10 licenciés à ST EPAIN. 3 licenciés à STE CATHERINE. Avis favorable.
U13	Evol.	POUZAY 1, ST EPAIN 1, RILLY s/V.1, STE CATHERINE de F.1	ST EPAIN Ent.1	5 licenciés à POUZAY. 3 licenciés à RILLY 10 licenciés à ST EPAIN. 3 licenciés à STE CATHERINE. Avis favorable.
U13F	2ème phase	LA RICHE 1, MONNAIE 1, MONTREUIL DE T.1	LA RICHE Ent.1	6 licenciées à LA RICHE. 4 licenciées à MONNAIE. 2 licenciées à MONTREUIL Avis favorable.
U11	Criterium	ATHEE s/CHER, BLERE, LUZILLE, ST MARTIN LE BEAU.	ATHEE Ent.1, 2 et 3	10 licenciés à ATHEE. 7 licenciés à BLERE. 2 licenciés à LUZILLE. 12 licenciés à ST MARTIN. Avis favorable.
U11	Criterium	LIMERAY CANGEY 2, NAZELLES NEGRON 2	LIMERAY Ent.2	3 licenciés à LIMERAY. 18 licenciés à NAZELLES. Avis favorable.
U9	Plateaux	ROCHECORBON, VOUVRAY	ROCHECORBON Ent.	16 licenciés à ROCHECORBON. 8 licenciés à VOUVRAY. Avis favorable.
U9	Plateaux	RIVIERE, ANCHE	RIVIERE Ent.	10 licenciés à RIVIERE. 3 licenciés à ANCHE. Avis favorable.
U9	Plateaux	POUZAY 1, ST EPAIN 1, RILLY s/V.1, STE CATHERINE de F.1	ST EPAIN Ent.	10 licenciés à POUZAY. 3 licenciés à RILLY 7 licenciés à ST EPAIN. 10 licenciés à STE CATHERINE. Avis favorable.
U9	Plateaux	DESCARTES, LA CELLE ST AVANT	DESCARTES Ent.	16 licenciés à DESCARTES. 2 licenciés à LA CELLE ST AVANT. Avis favorable.
U9	Plateaux	ATHEE s/CHER, BLERE, LUZILLE, ST MARTIN LE BEAU.	ST MARTIN Ent.1	9 licenciés à ATHEE. 5 licenciés à BLERE. 0 licencié à LUZILLE.

				14 licenciés à ST MARTIN. Avis favorable pour ATHEE, BLERE et ST MARTIN. Avis défavorable pour LUZILLE.
U7	Plateaux	ROCHECORBON, VOUVRAY	ROCHECORBON Ent.	6 licenciés à ROCHECORBON. 5 licenciés à VOUVRAY. Avis favorable.
U7	Plateaux	RIVIERE, ANCHE.	RIVIERE Ent.	8 licenciés à RIVIERE. 2 licenciés à ANCHE. Avis favorable.
U7	Plateaux	POUZAY, ST EPAIN, RILLY s/V., STE CATHERINE de F.	ST EPAIN Ent.1	2 licenciés à POUZAY. 7 licenciés à RILLY 8 licenciés à ST EPAIN. 2 licenciés à STE CATHERINE. Avis favorable.
U7	Plateaux	DESCARTES, LA CELLE ST AVANT	DESCARTES Ent.	10 licenciés à DESCARTES. 3 licenciés à LA CELLE ST AVANT. Avis favorable.
U7	Plateaux	ATHEE s/CHER, BLERE, LUZILLE, ST MARTIN LE BEAU.	BLERE Ent.	9 licenciés à ATHEE. 14 licenciés à BLERE. 4 licenciés à LUZILLE. 13 licenciés à ST MARTIN. Avis favorable.
U7	Plateaux	AZAY s/CHER, VERETZ-LARCAY.	VERETZ Ent.	3 licenciés à AZAY s/CHER. 10 licenciés à VERETZ Avis favorable.

1.2- Vie des commissions

Fabrice DURAND informe le Bureau de la candidature de M. BOURBON Stéphane comme délégué officiel du District.

Considérant l'avis favorable du Responsable des délégués,

Considérant que la personne est licenciée FFF,

Considérant que la personne est jugée a priori compétente pour ses futures fonctions,

Le Bureau donne son accord.

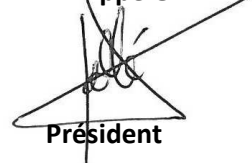
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Patrick BASTGEN



Secrétaire général

Philippe GALLÉ



Président